



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 08 SEPTEMBRE 2022

Convocation du ----- 1^{ER} septembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 28
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 220908D007
Classification : 7.8 – fonds de concours

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 27 (jusqu'à 20h15), puis 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE (à partir de 20h15) - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : 2 (2 pouvoirs)

Mme Charline BOILÈVE (pouvoir à Mme Déborah JOURDON), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H jusqu'à à 20H15).

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

FONDS DE CONCOURS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMPA

Par courrier en date du 1er juillet 2022, la COMPA a informé les communes des modalités d'attribution du Fonds de Concours pour l'année 2022.

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention de la COMPA, au titre du fonds de concours 2022, pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation routière rue du Pré Athelin (RD 84), qui traverse la zone d'activités du Bignon, et dont le coût global est estimé à 316 000 € HT (travaux + honoraires).

Le financement de ces travaux se détaille comme suit :

Recettes :

- Fonds de Concours (31,34%) : 100 000 €
- Participation du Département (30,45%) 96 222 €
- Subvention amendes de police : (4,43%) 14 000 €
- Autofinancement commune (33,47%) : 105 778 €
- Total : 316 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de la COMPA, au titre du Fonds de Concours 2022, pour le financement de l'opération indiquée ci-dessus et autorise le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 29 voix pour.

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION